

Le 6 février dernier, le conseil municipal de Sarzeau a pris à l'unanimité la décision de réaménager le port de Saint-Jacques, relançant ainsi un vieux projet que les besoins en places de ports de plaisance dans le Morbihan remettent au-devant de l'actualité.

L'extension du port de « Sainte-Catherine », à Locmiquélic et le creusement de la darse Sud du port du Crouesty, en 2000, constituent les deux derniers grands chantiers portuaires menés dans le département. Après avoir pris beaucoup d'avance dans ce domaine sur les autres secteurs du littoral breton, le Morbihan, qui possède près de 9.000 places de ponton et autant de mouillages, est aujourd'hui bloqué faute de sites d'accueil.

### Une note de faisabilité

Les temps ont changé et la création de nouveau port sur zones vierges, comme au Crouesty, se révèle désormais complètement impossible du fait de la loi Littoral. Ce type d'infrastructure n'est pas d'ailleurs plus souhaité par les élus. Actuellement, le seul endroit tenu pour possible se trouve en presque-île de Rhuys, à Saint-Jacques. Avantages ? Il serait fait sur la base d'un port existant occupant déjà une grosse emprise sur un zonage prévu à cet effet dans le plan d'occupation des sols, avec des capacités de transformation en véritable marina et en zone urbanisée.

Le vote intervenu le 6 février pour « demander au conseil général la réouverture du projet » et « mandater un groupe de travail pour relancer les études et effectuer les



● Le port de Saint-Jacques par marée haute, hier. Le nouveau port permettrait d'augmenter la capacité de 300 places supplémentaires.

démarches nécessaires » n'a pas donné lieu à débat. Le 23 juillet, une première réunion s'est tenue en mairie de Sarzeau. « Une note de faisabilité a été demandée à la Sagemor », indique le maire, Henri Bénéat. « La commune est actuellement délégataire du conseil général pour la gestion du port. Mais elle ne peut réaliser elle-même cet aménagement qui se mesure en millions d'euros. C'est le conseil général qui le fera ».

### Seuil ou eaux profondes

Cette note aura deux volets : « un aspect technique et d'opportunité du choix de réaménagement, un aspect juridique concernant l'inter-

vention du Syndicat mixte des ports et de la Sagemor ».

Port à seuil ou port en eaux profondes ? C'est le gros enjeu du programme, bien qu'en 2002 la seconde hypothèse semblait être privilégiée.

Le port à seuil n'est accessible qu'à certaines heures de marées mais en offrant l'avantage par rapport à l'actuelle zone d'échouage de pouvoir maintenir les bateaux à flot sur pontons et corps-mort.

Le port en eaux profondes éliminerait l'inconvénient des heures de fermeture. Mais cela nécessiterait de supprimer la digue actuelle et d'en construire une nouvelle vers le large.

L'objectif est de porter la capacité de 400 à 700 places.

« Un travail de communication devra être fait. Rien ne sera entrepris sans le consentement de la population », annonce Henri Bénéat.

« Nous tenons à être associés à ce projet », souligne en écho, Dominique Bolze, présidente de SOS Saint-Jacques, qui rappelle que le prolongement de l'actuelle digue a « saccagé la plage ». « Nous serons vigilants, précise-t-elle, quant aux conséquences sur l'environnement. Il n'est pas question de faire n'importe quoi pour satisfaire le bien-être des plaisanciers un mois et demi par an ».